

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 5 mai 2026** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire  
Madame Stéphanie Gendron, conseillère  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller  
Monsieur Jason Tousignant, conseiller  
Monsieur Stéphane Boutin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier  
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux
5. Finances
  - 5.1 Revenus
  - 5.2 Dépenses
  - 5.3 Rapport du maire sur la situation financière - Exercice 2025
  - 5.4 Prêt temporaire Desjardins
6. Avis de motion, projets de règlements et adoption
  - 6.1 Avis d'adoption\_Règlement 432-2026 modifiant le règlement de zonage # 308-2011
  - 6.2 Avis d'adoption\_Règlement 433-2026 modifiant le règlement de lotissement # 311-2011
7. Ressources humaines
  - 7.1 Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la municipalité de Parisville
8. Embauche - animateurs de camp de jour 2026
9. Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
10. Signature de l'entente modifiée entre Parisville et Deschailons-Sur-Saint-Laurent concernant la fourniture d'eau potable
11. Entente\_Service de transport adapté et collectif offert aux OBNL sur le territoire de la MRC de Bécancour
12. Appui à la municipalité de Saint-Pierre-Les-Becquets\_Projet de réfection et mise aux normes de l'aréna régional dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
13. Demande de consentement pour l'installation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de Parisville
14. Rapport des élus
15. Correspondances
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

69-05-26

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

70-05-26

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphane Boutin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 7 avril 2026 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2026 soit adopté.  
**ADOPTÉE**

### 5. FINANCES

#### 5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 296 510.95 \$, incluant les revenus de perception.

71-05-26

#### 5.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jason Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

*Avril 2026*

- FOURNISSEURS: 113 368.62 \$
- SALAIRES: 19 464.06 \$

**ADOPTÉE**

#### 5.3. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - EXERCICE 2025

Le rapport du maire sur la situation financière de l'exercice 2025 est déposé au conseil, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

72-05-26

#### 5.4. PRÊT TEMPORAIRE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une gestion efficace des flux de trésorerie il faut s'assurer d'avoir en main l'argent nécessaire pour les déboursés, dans l'attente du dépôt de la subvention PRIMEAU 2038025, ainsi que la part des travaux payés par le MTMD reliée au projet de réfection de la route Principale;

CONSIDÉRANT QUE d'un point de vue budgétaire, la municipalité ne détient pas les montants nécessaires pour l'exécution de ces travaux, et ce, sans devoir recourir à un règlement d'emprunt ou un emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de contracter un prêt temporaire pour assurer un flux de trésorerie adéquat;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient commencer dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le montant du prêt doit couvrir l'entièreté des dépenses liées au projet;

CONSIDÉRANT QUE le taux proposé par Desjardins est 5.25% en date du 5 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'une preuve des subventions à venir doit être fournie;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode permettra de réduire de façon considérable les frais d'intérêts à payer par la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Stéphanie Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général et le maire à signer les documents nécessaires auprès du Centre financier aux entreprises de Desjardins afin de contracter un prêt temporaire de 6 500 000.00 \$ afin de couvrir les dépenses liées au projet de réfection des conduites de la route Principale.

**ADOPTÉE**

## **6. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION**

73-05-26

### **6.1. AVIS D'ADOPTION\_RÈGLEMENT 432-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 308-2011**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Parisville est en vigueur depuis le 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Parisville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter une terminologie en lien avec le nouveau règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajuster la liste des revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs comme structure de bâtiment principal ou pour un agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs comme bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend abroger l'annexe 3 sur les éléments susceptibles d'approbation référendaire afin que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit la référence;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 mars 2026 par Dany Boucher, conseiller #2;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement # 431-2026 modifiant le règlement de zonage a été adopté le 10 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 31 mars 2026 à 18h30;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement # 432-2026 modifiant le règlement de zonage a été adopté le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu de demande de participation à un référendum;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil de la municipalité de Parisville adopte le règlement # 432-2026 modifiant le règlement de zonage # 308-2011.

**ADOPTÉE**

74-05-26

**6.2. AVIS D'ADOPTION\_RÈGLEMENT 433-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 311-2011**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Parisville est en vigueur depuis le 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Parisville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de permettre le remembrement d'un terrain;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 mars 2026 par monsieur Dany Boucher, conseiller #2;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement # 433-2026 modifiant le règlement de lotissement # 311-2011 a été adopté le 10 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 31 mars 2026 à 18h30;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement # 433-2026 modifiant le règlement de lotissement # 311-2011 a été adopté le 7 avril 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil de la municipalité de Parisville adopte le règlement # 433-2026 modifiant le règlement de lotissement # 311-2011.

**ADOPTÉE**

**7. RESSOURCES HUMAINES**

75-05-26

**7.1. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé que le salaire minimum augmentera de 0,50\$ le 1er mai 2026 pour atteindre 16,60\$/heure

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de majorer l'échelle salariale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées au recueil des conditions de travail et des politiques de la municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été présentées au conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'effectuer la majoration du salaire minimum pour les postes d'animateur(trice) de camp de jour et emplois étudiants inclut dans l'échelle salariale des employés municipaux au 5 mai 2026.

S'il y a lieu, le directeur général est autorisé à effectuer les ajustements de paiements rétroactifs au 1er mai 2026.

**ADOPTÉE**

76-05-26

## 8. EMBAUCHE - ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR 2026

*Madame Stéphanie Gendron, conseillère #1 et Monsieur Samuel Castonguay, conseiller #4, se retirent de la discussion et de la prise de position concernant l'embauche des animateurs/animateuses pour la saison estivale 2026 par conflit d'intérêts.*

CONSIDÉRANT QUE madame Sarah-Lee Aubé a manifesté son désir de reprendre son poste d'animatrice de camp de jour pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT QUE 3 animateurs sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE 2 postes sont à combler;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'embaucher, pour l'animation du camp de jour estival 2026 de Parisville:

- madame Sarah-Lee Aubé
- madame Charlyne Tousignant
- monsieur Théo Castonguay

Aux taux salariaux prévus au Recueil des conditions de travail et des politiques de la municipalité de Parisville. Toutefois, hormis le taux salarial, l'étudiant n'est pas visé par ce recueil.

**ADOPTÉE**

77-05-26

## 9. PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville autorise la présentation du projet de Réhabilitation complète du parc municipal et des équipements récréatifs au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Parisville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désigne monsieur Renaud Labrecque, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière par le directeur général, ainsi que de l'autoriser à signer et à compléter l'ensemble des documents nécessaires liés à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

78-05-26

## 10. SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIÉE ENTRE PARISVILLE ET DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT CONCERNANT LA FOURNITURE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale existante entre la municipalité de Parisville et la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent concernant la fourniture et la distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier ladite entente afin de mieux refléter les besoins actuels des parties et d'assurer une gestion efficace et durable du service;

CONSIDÉRANT que plusieurs rencontres ont eu lieu afin de clarifier certains éléments qui devaient être modifiés dans l'entente initiale;

CONSIDÉRANT que les parties ont établi, d'un commun accord, la date limite du 1<sup>er</sup> juin 2026 pour procéder à la signature de la nouvelle entente;

CONSIDÉRANT que cette date limite a été rappelée dans la résolution 38-03-26 autorisant un nouveau branchement, et ce, malgré que la nouvelle entente ne soit toujours pas en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Samuel Castonguay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser la signature de l'entente modifiée entre la municipalité de Parisville et la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent concernant la fourniture et la distribution d'eau potable.

D'autoriser le maire et/ou le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de Parisville, tous les documents nécessaires à la conclusion de cette entente.

De transmettre la version signée de la nouvelle entente à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour signature.

**ADOPTÉE**

79-05-26

**11. ENTENTE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF OFFERT AUX OBNL SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

CONSIDÉRANT la réception du Règlement administratif de régie interne en matière de transport adapté et de transport collectif adopté le 15 avril 2026 par la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT l'importance, pour la municipalité de Parisville, de soutenir l'accessibilité aux services de transport pour les organismes à but non lucratif (OBNL) présents sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à participer à une démarche régionale visant l'harmonisation et l'amélioration des services de transport adapté et collectif;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Stéphanie Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville manifeste son intérêt à la conclusion d'une entente avec la MRC de Bécancour pour le service de transport offert aux organismes à but non lucratif (OBNL).

Que la municipalité s'engage à collaborer avec la MRC de Bécancour dans le cadre de la mise en œuvre de cette entente, conformément aux modalités établies.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Bécancour.

**ADOPTÉE**

80-05-26

**12. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS\_PROJET DE RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA RÉGIONAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-Les-Becquets désire présenter un projet de réfection et mise aux normes de l'aréna régional localisée à Saint-Pierre-Les-Becquets au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-Les-Becquets s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-Les-Becquets désigne madame Martine Lafond, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville appuie la municipalité de Saint-Pierre-Les-Becquets dans son projet de réfection et mise aux normes de l'aréna régional présenté au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

**ADOPTÉE**

81-05-26

**13. DEMANDE DE CONSENTEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE PARISVILLE**

CONSIDÉRANT la demande reçue de Sogetel inc. visant l'installation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT que les documents requis, incluant la demande de consentement ainsi que les plans de localisation des travaux, ont été déposés pour analyse;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à améliorer l'accès aux services de télécommunication sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite encadrer les travaux afin d'assurer le respect des normes en vigueur et la protection de ses infrastructures;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De consentir à l'installation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la municipalité de Parisville tel que présenté aux plans soumis, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur.

D'exiger que tous les travaux soient réalisés conformément aux normes applicables et qu'ils n'occasionnent aucun dommage aux infrastructures municipales.

De stipuler que tout bris ou dommage causé aux infrastructures municipales dans le cadre des travaux sera à l'entière responsabilité de Sogetel inc., incluant les coûts de réparation et de remise en état des lieux.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

De transmettre une copie de la présente résolution au demandeur.

**ADOPTÉE**

#### **14. RAPPORT DES ÉLUS**

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

#### **15. CORRESPONDANCES**

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

#### **16. VARIA**

Nil.

#### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

**82-05-26**

#### **18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 29 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 2 juin 2026.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. René Guimond, maire**

---

**M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier**